

Le 3131 Numéris

Article 1 – Conditions générales applicables

Les présentes conditions spécifiques relèvent des conditions générales de l'abonnement au service téléphonique de France Télécom.

Article 2 – Objet du contrat

Le présent contrat a pour objet de définir les conditions dans lesquelles France Télécom fournit le service 3131 Numéris à ses abonnés au service téléphonique.

Article 3 – Définition du service fourni

Ce service permet au client, en composant le 3131 sur le clavier de son téléphone de connaître, par annonce vocale, le dernier numéro de téléphone à partir duquel un correspondant a cherché à le joindre, et dont l'appel est resté sans réponse, ainsi que la date et l'heure de cet appel. Ce service propose également au client la possibilité de rappeler ce dernier numéro.

Article 4 – Conditions de souscription et d'utilisation

4-1 Conditions de souscription

Le service 3131 Numéris est exclusivement fourni au client titulaire des Conditions spécifiques Numéris Itoo également désigné « Contrat Numéris Itoo », ou titulaire des Conditions spécifiques Contrat Professionnel Numéris et des Conditions particulières Numéris Duo, ci-après désignées "Conditions particulières/Bon de commande Numéris Duo".

Ce service est commercialisé sous réserve de disponibilités technique et géographique. Le client est invité à se renseigner en agence France Télécom pour savoir s'il peut en disposer.

De plus, pour bénéficier de ce service, le client doit obligatoirement disposer d'un équipement terminal (téléphone) également compatible avec le service 3131 Numéris, c'est-à-dire d'un terminal à fréquences vocales.

Le service 3131 Numéris est automatiquement disponible pour les clients qui souscrivent un contrat Numéris Itoo ou les conditions particulières/ Bon de commande Numéris Duo, à partir du 1^{er} juin 2004.

Par ailleurs, le service 3131 Numéris peut générer des interactions avec les services optionnels éventuellement souscrits par le client. Le client est invité à se renseigner en agence France Télécom pour connaître les services éventuellement incompatibles et savoir quelles sont les interactions avec les services éventuellement souscrits.

4-2 Conditions d'utilisation

Le service 3131 Numéris :

- permet au client, titulaire des Conditions spécifiques Numéris Itoo ou des Conditions Particulières/Bon de commande Numéris Duo, de bénéficier du service 3131 Numéris simultanément, sur les deux interfaces téléphoniques de son accès Numéris Itoo ou Numéris Duo (une sur chaque interface téléphonique, appelée également accès téléphonique), et ce, quel que soit le nombre de numéro(s) de téléphone (un à deux) choisi(s) par le client pour ces interfaces téléphoniques
- est disponible uniquement sur les accès téléphoniques de Numéris Itoo et les interfaces téléphoniques de Numéris Duo. Il n'est pas disponible sur la prise Numéris de Numéris Itoo ou l'interface Numéris de Numéris Duo.
- est accessible aux clients en présélection ou en sélection par appel.

Invocations du service

L'utilisation du service 3131 Numéris nécessite de la part du client de procéder conformément au mode d'emploi décrit ci-après.

Après avoir décroché son téléphone et composé "3131", une annonce vocale transmet au client un message indiquant la date, l'heure et le dernier numéro à partir duquel un correspondant a cherché à le joindre.

L'annonce vocale propose également au client de rappeler automatiquement ce correspondant en appuyant sur la touche "5" du clavier de son téléphone.

Mémorisation :

Le dernier numéro de téléphone à partir duquel un correspondant a cherché à joindre le client, ci-après désigné également « le numéro du dernier appelant » et dont l'appel est resté sans réponse, est mémorisé par le boîtier Numéris Itoo ou Numéris Duo sous les exceptions visées ci-après.

Si la communication du dernier appelant est établie au moyen d'une carte de télécommunications (la Carte France Télécom ou le Ticket de téléphone par exemple), c'est le numéro de la ligne téléphonique à partir de laquelle l'appel est émis qui est mémorisé et communiqué par le service 3131 Numéris.

Si la communication du dernier appelant passe par un opérateur tiers, le numéro enregistré et communiqué par le service 3131 Numéris est composé des neuf derniers chiffres (du numéro enregistré) précédés du 0.

Le service 3131 Numéris ne fonctionne pas, tant pour l'identification que pour la mémorisation ou le rappel, pour :

- les appels reçus d'un publiphone, d'un Point-Phone, d'un téléphone à cartes, en PCV France,
- les appels reçus sous forme de mini message ou en provenance de l'international,
- les numéros des appels émis en mode secret (par appel ou permanent),
- les numéros des appels émis par Message Express, par Mémo appel, ou par avis de message d'une messagerie.

Effacement :

Le numéro du dernier appelant est effacé du boîtier Numéris Itoo / Numéris Duo dès qu'un nouvel appel resté sans réponse a été reçu par le client et mémorisé à son tour.

Le dernier numéro appelant est également effacé dès que le client a rappelé ce numéro par appui sur la touche "5" du clavier de son téléphone et que ce rappel a abouti (c'est-à-dire que le correspondant a décroché). Si le correspondant ne décroche pas, le numéro reste mémorisé dans le boîtier Numéris Itoo / Numéris Duo (TNRG – Terminaison numérique de réseau généralisée) et le client peut composer à nouveau "3131" ultérieurement.

Les appels reçus en mode secret (par appel ou permanent) n'effacent pas le numéro éventuellement mémorisé précédemment. Il en est de même pour les numéros non mémorisables mentionnés au présent paragraphe (« Mémorisation »).

Le numéro du dernier appelant peut également être effacé par le client après avoir raccroché et composé ensuite : #92#.

Rappel du dernier appelant

Si le dernier appelant envoie une télécopie au client, le service 3131 Numéris propose le rappel du numéro à partir duquel la télécopie a été émise.

En ce qui concerne les lignes groupées, dans certains cas, le service 3131 Numéris propose de rappeler le numéro principal (numéro mentionné sur la facture France Télécom du client) et en aucun cas les numéros supplémentaires.

Si, ponctuellement, le client ne souhaite pas être identifié en rappelant le numéro reçu et mémorisé par le service 3131 Numéris, il peut utiliser le service Secret par appel. Pour ce faire, il doit noter le numéro que lui indique l'annonce vocale, raccrocher, composer le "3651", puis le numéro de son correspondant.

Si le client ne souhaite pas être identifié en rappelant son correspondant par le service 3131 Numéris, il peut souscrire le service Secret permanent auprès de son agence France Télécom.

Sous réserve de disponibilités techniques, les abonnés aux services de Sélection permanente des appels, Sélection Numéris des appels vers les mobiles et/ou Sélection Numéris des appels vers l'international peuvent utiliser le service 3131 Numéris pour connaître le numéro de la dernière personne qui a cherché à les joindre. Cependant, ils ne peuvent pas le rappeler par le "5" si ce numéro est concerné par l'option de restriction choisie.

Compléments d'utilisation

3131 Numéris et Signal d'appel :

Avec Numéris Itoo ou Numéris Duo, le client dispose automatiquement du service Signal d'appel.

Si un correspondant essaie de joindre le client déjà en ligne, ce dernier devra, s'il n'a pas souhaité interrompre sa communication en cours, dès qu'il aura raccroché, composer immédiatement "3131", pour connaître –sauf exceptions- le numéro du dernier appelant et le rappeler éventuellement.

3131 Numéris, et répondeur ou Messagerie vocale 3125 pour Numéris:

Les services de répondeur et de Messagerie vocale 3125 pour Numéris sont compatibles avec le service 3131 Numéris.

Article 5 – Mise en service

Le service est activé à l'initiative du client. La date de mise en service est identique à celle de l'accès Numéris Itoo ou Numéris Duo souscrit.

Article 6 – Durée du contrat

Le contrat est souscrit pour une durée identique à celle des Conditions spécifiques Numéris Itoo ou des Conditions particulières/Bon de commande Numéris Duo.

Article 7 – Responsabilité

Le client reste seul responsable de l'usage des numéros présentés sur son terminal.

France Télécom met en oeuvre les moyens nécessaires au bon fonctionnement du service.

Sa responsabilité ne saurait être recherchée lorsque le numéro de la ligne appelante ne peut être présenté sur le terminal du client, soit parce que le réseau d'où provient l'appel n'a pas fourni l'information, soit en raison du choix de la personne appelante de conserver l'anonymat.

Article 8 – Prix

8-1 Abonnement au service

Le service 3131 Numéris est automatiquement compris dans l'abonnement mensuel à Numéris Itoo ou Numéris Duo, sans supplément de prix.

8-2 Communications

Le client, titulaire du Contrat 3131 Numéris, est redevable des communications qu'il a établies par la fonction rappel. Les communications acheminées par France Télécom sont facturées conformément aux tarifs figurant sur le Catalogue des Prix de France Télécom.

En cas de présélection ou de sélection par appel, les communications seront acheminées par l'opérateur présélectionné à ses conditions et tarifs.

Article 9 – Droit de rétractation

En cas de souscription à distance, le client personne physique agissant à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité professionnelle ou commerciale, bénéficie d'un délai de rétractation de sept (7) jours francs à compter de l'acceptation de l'offre.

Lorsque ce délai expire un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prolongé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le client peut exercer ce droit auprès de son agence France Télécom par téléphone ou par courrier.